

canton de Fribourg. Il y a encore certaines corporations qui refusent de travailler avec la Forestière, c'est dû aux habitudes qu'ont certaines communes ou corporations forestières. Nous le regrettons un peu parce que cela permet quand même d'obtenir des montants au mètre cube de bois qui sont quelque peu supérieurs. Cette organisation, en tout cas, n'est pas contre les scieurs mais les scieurs ont aussi avantage à pouvoir acheter à la fois de grandes quantités de bois, qui leur sont nécessaires.

Je rappelle que ce rapport fait l'histoire des douze dernières années, comme certains d'entre vous l'ont dit. C'est le temps qui s'est écoulé depuis l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les forêts et contre les catastrophes naturelles, qui avait été suivie par une catastrophe naturelle, Lothar, pratiquement au moment de l'entrée en vigueur de cette loi. Il nous a paru utile de faire l'historique de cette mise en œuvre. Je rappelle que le Grand Conseil souhaitait qu'il n'y ait plus d'unités forestières en dessous de 800 ha; nous avons essayé de le faire. Certaines corporations sont déjà nettement supérieures. Des communes forestières sont plus grandes aussi au niveau surface que ce qui a été mis dans la loi et dans le règlement d'application. Il semble en tout cas que la forêt fribourgeoise se porte le mieux possible. J'aimerais remercier ici tous ceux qui ont pris, à l'instar de l'un ou l'autre député, la responsabilité de ces présidences de corporations forestières. M. Rossier l'a dit, M. Wicht l'a dit, il y a un immense travail d'accompagnement qui a été fait. Le député Gendre, dont a parlé sans le citer M. Rossier, avait l'idée que le nombre de corporations forestières, aujourd'hui 31 + 4 communes, cela puisse être le nombre futur des communes fribourgeoises! Je le dis avec un léger sourire ici!

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 6; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-Luc Mooser*, par 58 voix.

Ont obtenu des voix MM. Felix Baumann: 21, Olivier Thormann: 6, David Aïoutz: 1.

### Un-e juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 7; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Felix Baumann*, par 46 voix.

Ont obtenu des voix MM. Pierre-Henri Gapany: 28, Olivier Thormann: 7.

### Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 5; nuls: 2; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue *M<sup>me</sup> Colette Defago*, par 73 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Brigitte Steinauer: 7, M. René Bossel: 1.

### Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 89; rentrés: 81; blancs: 5; nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue *M<sup>me</sup> Brigitte Steinauer*, par 76 voix.

### Un-e assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 84; rentrés: 74; blancs: 4; nul: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élue *M<sup>me</sup> Karin Rudaz*, par 68 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Catherine Hayoz: 1.

### Un-e assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine

Bulletins distribués: 80; rentrés: 73; blancs: 8; nul: 0; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est élu *M. Norbert Vonlanthen*, par 65 voix.

- La séance est levée à 16 h.

*La Présidente:*

**Yvonne STEMPFEL-HORNER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire**